



À TOUS LES EMPLOYÉS SEMB RÉGULIERS, RÉGULIERS À L'ESSAI ET TP 7/20

Reconduction du contrat d'assurance à compter du 22 mai 2022

En octobre dernier, le SEMB SAQ (CSN) et la SAQ ont procédé paritairement à un processus d'appel d'offres public visant à renouveler votre contrat d'assurance collective. L'objectif de ce processus était de vous faire bénéficier du meilleur service possible tout en obtenant des tarifications avantageuses pour les années à venir.

Quatre assureurs ont déposé une soumission, soit *Desjardins*, *Industrielle Alliance*, *SSQ* et *Sunlife*. Les soumissions ont été évaluées par un comité d'évaluation composé de deux (2) représentants de la SAQ et de deux (2) représentants du SEMB.

Au terme de ce processus, l'assureur actuel du régime, **SSQ Assurances**, s'est distingué par l'adéquation de la qualité de ses services aux participants et de ses coûts concurrentiels. Par conséquent, votre contrat d'assurance collective sera reconduit auprès de **SSQ Assurances** à compter du 22 mai prochain pour une période de cinq (5) ans.

Vous bénéficierez ainsi de meilleurs tarifs et d'augmentations limitées des taux de primes pour les années à venir. Les tableaux ci-après présentent des exemples de diminution des coûts pour le régime d'assurance collective à compter du 22 mai 2022 :

Caissier vendeur régulier (moins de 65 ans) - Échelon 8, Salaire annuel : 54 348,08 \$

Primes hebdomadaires

	PLAN INDIVIDUEL		PLAN FAMILIAL	
	Avant le 22 mai 2022	À compter du 22 mai 2022	Avant le 22 mai 2022	À compter du 22 mai 2022
Assurance vie	3,03 \$	2,86 \$	6,71 \$	6,33 \$
Décès-Mutilation-Accident	0,45 \$	0,45 \$	0,45 \$	0,45 \$
Maladie	32,10 \$	29,69 \$	81,05 \$	74,97 \$
Salaire	18,56 \$	15,78 \$	18,56 \$	15,78 \$
PRIME TOTALE	54,14 \$	48,78 \$	106,77 \$	97,53 \$
Part employeur	27,91 \$	25,24 \$	55,78 \$	51,17 \$
Part employé	26,23 \$	23,54 \$	50,99 \$	46,36 \$

COS / CPOS régulier (moins de 65 ans) - Échelon 7, Salaire annuel : 61 916,27 \$

Primes hebdomadaires

	PLAN INDIVIDUEL		PLAN FAMILIAL	
	Avant le 22 mai 2022	À compter du 22 mai 2022	Avant le 22 mai 2022	À compter du 22 mai 2022
Assurance vie	3,45 \$	3,26 \$	7,56 \$	7,13 \$
Décès-Mutilation-Accident	0,52 \$	0,52 \$	0,52 \$	0,52 \$
Maladie	32,10 \$	29,69 \$	81,05 \$	74,97 \$
Salaire	21,15 \$	17,98 \$	21,15 \$	17,98 \$
PRIME TOTALE	57,22 \$	51,45 \$	110,28 \$	100,60 \$
Part employeur	29,45 \$	26,57 \$	57,54 \$	52,70 \$
Part employé	27,77 \$	24,88 \$	52,74 \$	47,90 \$

Commis B régulier (moins de 65 ans) – Échelon 5, Salaire annuel : 51 410,35 \$

Primes hebdomadaires

	PLAN INDIVIDUEL		PLAN FAMILIAL	
	Avant le 22 mai 2022	À compter du 22 mai 2022	Avant le 22 mai 2022	À compter du 22 mai 2022
Assurance vie	2,87 \$	2,71 \$	6,38 \$	6,02 \$
Décès-Mutilation-Accident	0,43 \$	0,43 \$	0,43 \$	0,43 \$
Maladie	32,10 \$	29,69 \$	81,05 \$	74,97 \$
Salaire	17,56 \$	14,93 \$	17,56 \$	14,93 \$
PRIME TOTALE	52,96 \$	47,76 \$	105,42 \$	96,35 \$
Part employeur	27,32 \$	24,72 \$	55,11 \$	50,57 \$
Part employé	25,64 \$	23,04 \$	50,31 \$	45,78 \$

Ce que vous devez savoir

- **Votre régime d'assurance demeure inchangé.** Le ticket modérateur pour l'assurance maladie passera de 12,50 \$ à 13,00 \$ au 22 mai 2022, mais cet ajustement aurait eu lieu, tel que prévu au régime, même s'il n'y avait pas eu de processus d'appel d'offres;
- **Vous n'avez aucune mesure particulière à prendre,** la carte de remboursement dont vous disposez actuellement demeure fonctionnelle et vous aurez toujours accès aux mêmes outils d'informations et de réclamations (site assurés et application mobile).

Des augmentations limitées pour le futur

Les coûts des régimes d'assurance collective augmentent année après année et ce souvent plus rapidement que l'inflation. Il est important de comprendre que la diminution de taux de cette année est temporaire et qu'il s'agit d'une pratique commerciale habituelle chez les assureurs pour attirer ou conserver un client.

Nous anticipons donc des augmentations de coûts dans le futur, mais des augmentations maximales de primes ont été prévues au cours des prochaines années afin de limiter ces hausses futures et ainsi assurer la compétitivité des coûts sur une plus longue période.

Des réponses à vos questions

Nous vous invitons à consulter la [Foire aux questions \(FAQ\)](#) disponible sur la [page Intranet de l'assurance collective](#) qui vous présente les différents outils de réclamations et d'informations à votre disposition ainsi que les réponses aux questions que vous pourriez vous poser. Vous trouverez également sur cette page un [sommaire du régime d'assurance](#) « En un coup d'œil », un [sommaire des coûts](#) du régime au 22 mai 2022 et un court document vous présentant des [trucs et astuces](#) pour économiser.

Votre santé, c'est important!

Finalement, nous profitons de l'occasion pour vous rappeler qu'il est primordial de prendre soin de votre santé et que vous pouvez faire appel en tout temps au [Programme d'aide aux employés et à la famille \(PAEF\)](#) au 1 800 361-4505 ou au service de [télémedecine](#) par le biais de l'application mobile *Dialogue* pour de l'aide personnalisée. Ces services sont disponibles pour vous et votre famille.

Pour toute question ou information additionnelle, veuillez contacter la division Talents et expérience employé à l'adresse RH_ConditionsDeTravail@saq.qc.ca.